

FICHE PROJET N°54

INTITULE DU PROJET :

*CREATION DE LIAISONS TRANSCOMMUNALES
DE VOIES LENTES*

LOT :

3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agit de compléter le réseau local en créant des liaisons transcommunales de voies lentes qui auront été choisies lors de l'élaboration du PCM (cf. fiche n°2). En effet, l'élaboration du PCM permettra d'étudier le réseau de mode doux dans sa globalité et, de là, découleront les liaisons qui seront étudiées dans la présente fiche.

Ces liaisons douces constitueront une alternative aux voies rapides pour relier les différents villages. Elles seront destinées aux déplacements fonctionnels comme les déplacements scolaires, professionnels, de loisirs, ... Les pôles à relier sont donc les villages, mais également les implantations scolaires, les commerces, les centres sportifs, les maisons de village, les arrêts de bus, ...

La création de ce type de cheminements destinés aux « usagers faibles » participera au développement de l'usage de moyens de déplacement doux dans l'entité.

Dans ce projet transcommunal et inter-PCDR avec les communes voisines et complémentirement au réseau de liaisons de mode doux mis en place au sein de la commune d'Assesse, des liaisons utilitaires et/ou touristiques seront envisagées vers d'autres communes afin de relier les différents réseaux aux pôles les plus proches et au réseau Ravel. Ont été évoquées comme liaisons potentielles :

- le ViciGAL, qui permettra de relier la commune d'Assesse (Courrière) à Gesves et Ohey, voire à terme à Huy (cf. fiche-projet du GAL ci-joint) → le GAL devant d'abord effectuer un travail important afin d'évaluer la faisabilité technique et financière du projet ;
- une liaison d'Assesse vers la commune de Hamois, qui permettra de rejoindre le Ravel n°126 Huy-Ciney ;
- une liaison vers Yvoir en passant par Maillen et Crupet, qui permettra de rejoindre le Ravel Namur-Dinant ;
- une liaison vers Namur via Sart-Bernard.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le manque d'infrastructures et d'équipements adaptés et sécurisés est souvent avancé comme l'obstacle majeur au développement des déplacements autres que motorisés.

L'essor de la voiture individuelle et la politique du « tout à la route » ont donc laissé quelques temps nos chemins et sentiers tomber en désuétude à l'exception de l'usage agricole, et de quelques pas-

sionnés. Mais depuis quelques années, beaucoup prennent conscience de l'importance de ces petites voies et des fonctions qu'elles remplissent. En effet, la petite voirie communale représente un potentiel non négligeable en termes de mobilité douce, de loisirs, de tourisme, de biodiversité et d'accès au patrimoine. Actuellement, les chemins et sentiers sont utilisés par un nombre très variés de personnes mais aux intérêts parfois contradictoires...

La réalisation de ces liaisons constitue donc un véritable enjeu pour le déplacement quotidien car elle participera à la mise en place d'un réseau alternatif convivial de mobilité sur le territoire des communes concernées. Cette initiative préservera voire améliorera la qualité de vie des habitants des villages. La promotion de mode de déplacement de type doux participe également à une conscientisation de la préservation de notre environnement. Elle favorisera également l'attachement des habitants à leur région, ce qui ne peut être qu'un élément positif au développement social voire économique de celle-ci.

Les cheminements lents constituent des espaces de rencontre et de convivialité appréciables : leur création peut être considérée comme un appui à la socialisation des habitants, et leur permet de redécouvrir leur village tout en favorisant le tourisme local.

Ces liaisons participeront, en complément de la fiche n°1 et du projet VICIGAL du GAL, à la mise en place d'un réseau alternatif convivial de mobilité.

3. LIEN(S) AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- 1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant les ressources patrimoniales locales.
- 2.1 Développer dans les différents villages de l'entité des espaces de rencontre destinés à des activités conviviales, socioculturelles, sportives et/ou commerciales.
- 3.4 Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous en préservant les acquis.
- 4.1 Protéger, développer et mettre en valeur les patrimoines bâti, naturel et culturel ainsi que sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci.
- 4.2 Gérer durablement l'urbanisation et l'occupation du territoire à travers l'utilisation des outils communaux d'aménagement du territoire existants.

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Le groupe "Chemins et sentiers" et le groupe de travail "sécurité routière" composé des acteurs de la mobilité sur le territoire d'Assesse constituent le lien entre plusieurs projets "Mobilité" du PCDR. La réflexion sera, en outre, menée en concertation avec la CLDR et la CCATM d'Assesse.

Des actions d'information, de promotion et de sensibilisation de la population sont également prévues dans le présent projet et pourront être réalisées en collaboration avec les asbl Gracq et Pro Vélo.